

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 23 novembre 2021

**Objet : Tarification de la prestation « Assistance GRH aux collectivités »**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

**Avaient donné procuration** : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Tarification de la prestation « Assistance GRH aux collectivités »**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n°2012-06 du 5 mars 2012 relative à la fixation des tarifs des prestations exécutées par les directions et services ressources du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne ;

Vu la convention 2020-58 du 24 novembre 2020 portant sur la tarification de la prestation « Assistance GRH aux collectivités »

Considérant la nécessité de prévoir un cadre conventionnel global pour les différentes prestations rendues aux collectivités en matière de paie, de gestion administrative de leurs personnels et d'assistance à la mise en œuvre de thématiques en matière de ressources humaines, et de réviser la tarification de ces prestations ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter le contenu de la convention type d'adhésion à la mission d'assistance à la gestion des ressources humaines pour les collectivités et établissements affiliés ou non.

**Article 2** : de fixer pour toute nouvelle adhésion à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 les tarifs suivants :

Détail des prestations	Montant
Forfait d'admission de la collectivité ou de l'établissement pour la prestation de paie et gestion administrative (incluant les prestations informatiques)	7 500 €
Création initiale des dossiers des agents et élus sur le logiciel SIRH CIRIL ; ainsi que pour tout nouveau dossier	35 € par dossier
Prestation de paie	8,50 € par bulletin par mois
Forfait gestion de carrière	35€ par agent par mois
Forfait gestion de contrat	35€ par dossier
Forfait gestion de situation médicale	35€ par agent par mois
Assistance et mise en œuvre pratique de thématiques diverses liées à la gestion des ressources humaines	500 € la journée ; 250€ la demi-journée 85 € l'heure et 45 € la demi-heure

**Article 3** : d'autoriser le Président du CIG à signer les conventions à venir avec les collectivités et établissements affiliés ou non pour les prestations d'assistance à la gestion des ressources humaines et d'appliquer la tarification correspondante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 4** : Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.



Le Président,

Jacques Alain BENIST  
Maire de Villiers-sur-Marne